

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 54-432-1932 Indemnités.

n° 54-432-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 novembre 1932

Numéro JO

n° 432 du 30/11/1932

Date du numéro

30 novembre 1932

### TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de permanence de 2.400 francs l'an, prévue par la décision n° 803, du 28 novembre 1932, pour le fonctionnaire contractuel chargé du bureau d'ordre, sera allouée à Mlle Soulier, chargée desdites fonctions à compter du 1er novembre 1932, date depuis laquelle elle a effectivement assuré ce service de permanence.